

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.

L'article 11 de la loi du 6 février 1992 rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, et leurs établissements publics administratifs (Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), qui doit avoir lieu dans les deux mois, précédant l'examen du budget primitif.

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires, qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, d'une part, et d'autre part, d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il n'a aucun caractère décisionnel.

La loi du 7 août 2015 dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation du territoire de la République) et son décret d'application du 24 juin 2016, modifient les conditions du débat sur les orientations budgétaires, en prévoyant la présentation par la Présidente, d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport fait l'objet d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération.

Madame la Présidente propose d'une part d'exposer le contexte économique, et budgétaire dans lequel sera préparé le projet de budget primitif 2026 au vu de la loi de finances du 19 février 2026 pour 2026, et d'autre part, d'analyser l'évolution comparée des principaux postes de dépenses et de recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sur la base des résultats du compte administratif 2025; et enfin de présenter la structure et la gestion de la dette du CCAS et de ses budgets annexes, les engagements pluriannuels envisagés et les grandes orientations du budget primitif 2026.

## CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE 2026

Les orientations budgétaires proposées intègrent des données économiques, financières et budgétaires qui auront une incidence sur la préparation du budget primitif 2025.

Ces perspectives traduisent une tendance s'appuyant sur un consensus économique qui se dégage sur 2024, sur les bases suivantes :

- Légère reprise attendue du rythme de la croissance du produit intérieur brut **2026** (en volume) par rapport au niveau de 2025 : les prévisions se situent aux alentours d'une moyenne de **+1.00%** de croissance, contre +0.9% en 2025, +1.10% en 2024 (1.00% en 2023 et 2.7% en 2022).
- Poussée inflationniste attendue (crise énergétique, guerre en Ukraine et en Iran) de l'inflation prévisionnelle **2026**, qui se situerait autour de **+1.40%**, après avoir atteint +0.9% en 2025, +2.1% en 2024, (*Pour mémoire, +4.9% en 2023, +5.2% en 2022 et +1.6% en 2021*).

- Des taux d'intérêt à court, moyen et long terme durablement élevés pour 2026, afin de continuer la lutte contre l'inflation : pour les emprunts à court et moyen terme, le taux de facilité de dépôt qui était négatif en 2021 a atteint 4% en 2023. Depuis juin 2025, **ce taux reste élevé et fixé à 2%**. Quant aux **taux longs, ils atteignent 3%** pour les obligations assimilables du Trésor (OAT) à 10 ans.

## CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES 2026

### 1) **LES PREVISIONS POUR LES FINANCES PUBLIQUES EN 2026.**

Les grandes orientations des finances publiques sont présentées dans le rapport économique, social et financier associé au projet de loi de finances pour 2026, et dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Il ressort de ces documents que les mesures adoptées par la loi de finances pour 2026 visent à baisser des dépenses publiques, à diminuer le déficit public (pour une limite de 3% du PIB d'après les critères de Maastricht), à stabiliser la dette publique et à continuer la baisse des prélèvements obligatoires, dans les proportions suivantes :

#### ↪ **Les dépenses publiques**

En 2025, le poids des dépenses publiques représentait 56.80% du PIB après avoir atteint 56.60% en 2024 (56.40% en 2023, 57.7% en 2022, 58.4% en 2021, 62.8% en 2020, 54.0% en 2019, 54.6% en 2018, 54.6% en 2017, 55.0% en 2016).

**Pour 2026**, les dépenses publiques s'infléchiraient pour atteindre **56.40% du PIB**.

#### ↪ **Le déficit public**

En 2025, le déficit public s'est établi à -5.40% du PIB après avoir atteint -5.80% en 2024, -5.50% en 2023, -4.70% en 2022, et -6.50% en 2021. (-9.00% en 2020, -3.1% en 2019 ; -2.6% en 2018, -2.9% en 2017, -3.4% en 2016, -3.5% en 2015, -3.9% en 2014, -4.1% en 2013, -4.9% en 2012, -5.1% en 2011)

Le déficit public diminuerait en **2026** pour se situer à **- 4.70 %** du P.I.B,

#### ↪ **La dette publique**

En 2025, la dette de l'ensemble des administrations publiques représentait 115.90% du PIB après s'être contractée en 2024 pour atteindre 113.20%, (109.70% du PIB en 2023, 111.5% en 2022, 115.6% en 2021 ; 119.8% en 2020, 98.6% en 2019 et 98.7% en 2018).

**Pour 2026**, la loi de finances table sur une augmentation de la dette publique, qui atteindrait **117.90%** du P.I.B.

#### ↪ **Le taux des prélèvements obligatoires**

En 2025, le taux des prélèvements obligatoires des administrations publiques s'est établi à 43.60% du P.I.B, contre 42.80% en 2024, et 43.2% en 2023.

**Pour 2026**, ce taux devrait progresser à nouveau pour atteindre un taux de **43.90% du P.I.B**,

## **2) LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES DU 19 FÉVRIER 2026 POUR 2026 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES.**

Dans la mesure où l'essentiel des ressources des centres communaux d'action sociale repose quasi exclusivement sur la subvention de leur commune de rattachement, il y a peu de dispositions de la loi de finances pour 2026 qui les concernent.

Les CCAS n'étant pas éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), l'une des mesures de la loi de finances pour 2026 pouvant concerner les CCAS est le FCTVA :

### **➤ Fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) : accroissement de sa dotation, maintien du taux de remboursement et entrée en vigueur de l'automatisation de son établissement**

La loi de finances pour 2026 ne modifie pas le taux de remboursement du fonds de compensation de la T.V.A (F.C.T.V.A), qui rembourse, aux communes, la T.V.A payée sur leurs investissements, en reprenant pour 2026, le taux fixé depuis 2016, soit **16.404%** (15.761% en 2014).

Pour mémoire, le bénéfice du FCTVA a été étendu à partir de 2016, aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, aux travaux d'entretien des réseaux et aux dépenses d'aménagement de terrain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces dépenses restent toujours éligibles au FCTVA en 2026.

La loi de finances pour 2026 maintient la dotation de ce fonds à son niveau 2025, soit **7.654 milliards d'euros** (7.100 milliards d'€ en 2024, 6,700 milliards d'euros en 2023 et 6,500 milliards d'euros en 2022).

## **3) LES PRÉVISIONS 2026 CONCERNANT LA MASSE SALARIALE**

### **➤ Traitements de la fonction publique : non-revalorisation indiciaire des traitements des agents en 2026.**

Pour mémoire, après un gel de la rémunération des fonctionnaires sur la période 2011 à 2015, le point d'indice de rémunération des fonctionnaires avait connu deux hausses consécutives : une de +0.6% au 1/07/2016, et une autre également de +0.6 % au 1<sup>er</sup>/02/2017.

En juillet 2022, la valeur du point d'indice a été majorée de **3.5%** et portée à **4.85 €** (4.68€ antérieurement).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le point d'indice a été revalorisé de 1.5% (il est passé à de 4.85 € 4.92 €) et 5 points d'indice majoré ont été accordés à l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Pour 2026, il n'est pas prévu de revalorisation des traitements des agents de la fonction publique, ni l'attribution de points majorés.**

### **➤ Fonction publique : avancements d'échelons et de grades en 2026.**

Le budget 2026 intégrera les effets du « glissement vieillesse technicité » (GVT), en prenant en compte les avancements d'échelons et de grades et les promotions internes.

Concernant les avancements de grades en 2026 (*adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe*), 2 agents en bénéficieront : 1 au CCAS et 1 à la résidence autonomie .

Le budget primitif 2026 ouvrira les crédits budgétaires en conséquence.

➤ **SMIC : augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le montant du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance horaire brut passe à **12.02 €** (11.88 € en 2025, 11.65 € en 2024) soit **1 823.03 € brut mensuel** (1 801.81 € en 2025, 1 766.92 € en 2024), correspondant à une revalorisation de +1.18%

Le minimum garanti s'établit à **4.25 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Une indemnité différentielle sera versée aux agents dont l'indice de rémunération est inférieur à ce montant (indices majorés 366 à 370).

➤ **Taux de cotisation du régime spécial CNRACL (fonctionnaires titulaires et stagiaires dont la durée de travail hebdomadaire est supérieure ou égale à 28 heures) : hausse de la part patronale « cotisation retraite » en 2026.**

Charges sociales et contributions	Part patronale		Part salariale		Commentaires
	2025	2026	2025	2026	
Cotisation maladie - maternité	9.88%	<b>9.88%</b>			<i>Inchangé</i>
Cotisation retraite	34.65%	<b>37.65%</b>	11.10%	<b>11.10%</b>	<i>Hausse part patronale</i>

Le taux de cotisation retraite, part patronale, continuera d'évoluer jusqu'en 2028 pour être porté à 40.65% en 2027 et à 43.65% en 2028.

➤ **Taux de cotisation du régime général IRCANTEC (fonctionnaires titulaires et stagiaires dont la durée de travail hebdomadaire est inférieure à 28 heures, et contractuels de droit public) : hausse parts patronale et salariale en 2026.**

Charges sociales et contributions	Part patronale		Part salariale		Commentaires
	2025	2026	2025	2026	
Maladie - Maternité	13.00%	<b>13.00%</b>			<i>Inchangé</i>
Vieillesse déplafonnée	2.02%	<b>2.11%</b>	0.40%	<b>0.40%</b>	<i>Hausse part patronale</i>
Vieillesse	8.55%	<b>8.55%</b>	6.90%	<b>6.90%</b>	<i>Inchangé</i>
Retraite IRCANTEC Tranche A	4.20%	<b>4.27%</b>	2.80%	<b>2.84%</b>	<i>Hausse part patronale et part salariale</i>
Retraite IRCANTEC Tranche B	12.55%	<b>12.75%</b>	6.95%	<b>7.06%</b>	<i>Hausse part patronale et part salariale</i>

➤ **CSG et CRDS : maintien des taux de la CSG et de la CRDS en 2026**

L'assiette de la CSG et de la CRDS reste fixée à 98.25% du brut imposable, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (au lieu de 97% antérieurement).

Les taux de CSG et de la CRDS restent inchangés en 2026 et s'établissent respectivement à **9.20%**, et **0.50%**

➤ **CNFPT et CDG76 : reconduction des taux de cotisation du CNFPT et du centre de gestion en 2026.**

Le taux de cotisation 2026 du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) n'évolue pas par rapport à 2025 et reste fixé à **1.00%** (0.90% majoré de 0.10% pour le financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale).

Quant au taux de la cotisation du centre de gestion de la Seine-Maritime (CDG76), celui-ci s'établit à **0.68% en 2026**. (0.70% en 2024)

**SITUATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS  
ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE  
ET DU SERVICE D'AIDES A DOMICILE EN 2025**

**1 - SITUATION BUDGETAIRE DU CCAS  
COMPTE FINANCIER UNIQUE (EX COMPTE ADMINISTRATIF) 2025**

**A) CCAS - Budget de fonctionnement**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
013 - Atténuation de charges	509.56 €	2 373.00 €
70 – Produit des services	3 500.00 €	533.06 €
74 – Dotations et participations (subvention au CCAS + casino)	86 000.00 €	88 518.44 €
75 – Autres produits de gestion courante	800.00 €	2 640.16 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	177.51 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>91 809.56 €</b>	<b>94 242.17 €</b>
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	36 100.44 €	36 100.44 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>127 910.00 €</b>	<b>130 342.61 €</b>

**Éléments d'analyse :**

➤ **Des recettes de fonctionnement réalisées 2025 en progression (+2 432.61 €) par rapport au prévisionnel**, s'expliquant par des recettes réalisées supérieures, aux prévisions concernant :

- le remboursement du personnel ville mis à disposition du CCAS (agents des ressources humaines et de la comptabilité) encaissé au chapitre 13 (+1 863.44 €), alors que les crédits étaient prévus au chapitre 70 ;
- les recettes versées par le casino au titre des orphelins (+2 518.44 €) au chapitre 74
- les libéralités ou dons faits au CCAS (+1 840.16 €) enregistrées au chapitre 75

En revanche, les recettes réalisées au chapitres 70 et 042 ont été inférieures aux prévisions :

- le produit des services encaissé au chap 70 (-2 966.94 €) est en repli en raison de l'absence de recettes encaissées relatives au remboursement par le CCAS des astreintes de l'agent du CCAS effectuées pour le compte du budget annexe du service d'aide à domicile ;
- absence d'écriture comptable réalisée pour les amortissements du chapitre 042 (-1 000 €)

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
011 – Charges à caractère général	60 570.00 €	37 053.90 €
012 - Charges de personnel	56 800.00 €	36 126.38 €
65 – Autres charges de gestion courante	8 240.00 €	2 942.87 €
68 – Dotation aux amortissements	1 000.00 €	0.00 €
023 – Virement en investissement	1 300.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>127 910.00 €</b>	<b>76 123.15 €</b>

***Eléments d'analyse :***

➤ **Des dépenses de fonctionnement réalisées 2025** inférieures au prévisionnel **(-51 786 €)**, en raison principalement de crédits budgétaires trop fortement estimés. Cela s'est traduit par des dépenses prévisionnelles 2025 qui n'ont pas donné lieu à réalisation ou qui ont été réalisées mais à un montant moins élevé :

\***Chapitre 011 – Art 6182 (-1 000 €)** : les crédits de cet article prévus à hauteur de 1 000 € pour le paiement de formations n'a donné lieu à aucune réalisation.

\***Chapitre 011 – Art 6288 (-6 088 €)** : les crédits de cet article prévus à hauteur de 6 220 € pour le remboursement par le CCAS des frais généraux de fonctionnement supportés par la commune (eau, électricité, chauffage, téléphonie) n'ont pas été réalisés, faute de convention signée entre la commune et le CCAS.

\***Chapitre 011 – Art 6232 « Fêtes et cérémonies » (-16 635 €)** : les 45 760 € prévus à cet article pour le repas de fin d'année des aînés et des bons d'achat, ont donné lieu à une réalisation d'un montant de 29 124.52 € ; la prévision budgétaire ayant été estimée trop fortement par rapport aux besoins et tous les bons d'achat n'ont pas été enregistrés sur 2025.

\***Chapitre 012 – (-20 674 €)** : les 56 800 € prévus à cet article pour la rémunération du personnel n'ont été réalisés qu'à hauteur de 36 126 €, suite au départ d'un agent pour mutation professionnelle en juillet 2025, non remplacé.

\***Chapitre 65 (-5 298 €)** : les crédits de ce chapitre prévus pour 8 240 € ont été réalisés qu'à hauteur de 2 942.87 €, en raison d'une estimation trop forte des crédits prévus pour le versement de la contribution du CCAS au Fonds de Solidarité Logement,

\***Chapitre 042 – Art 6811 « Dotation aux amortissements » (-1 000 €)** : les crédits budgétaires prévus pour les amortissements n'ont pas donné lieu à réalisation

**B) CCAS - BUDGET D'INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
10 - FCTVA	2 660.00 €	0.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement affecté ou capitalisé	1 022.44 €	1 022.44 €
13 – Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts	0.00 €	0.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 300.00 €	0.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 982.44 €</b>	<b>1 022.44 €</b>
R001 – Solde d'exécution positif reporté N-1	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>5 982.44 €</b>	<b>1 022.44 €</b>

**Eléments d'analyse :**

➤ **Des recettes d'investissement 2025 (hors reprise du solde d'exécution positif N-1) réalisées très inférieures au prévisionnel (-4 960 €) et constituées** en raison de l'absence de recettes d'investissement perçues notamment pour le remboursement de la TVA sur les investissements prévu pour 2 660 € et pour l'amortissement des immobilisations prévu pour 1 000 €. Seule la recette relative à l'affectation de l'excédent d'investissement 2024 a donné lieu à réalisation.

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	3 960.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 960.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D - D001 – Solde d'exécution négatif reporté N-1	1 022.44 €	1 022.44 €
<b>TOTAL GENERAL DÉPENSES</b>	<b>5 982.44 €</b>	<b>1 022.44 €</b>

**Eléments d'analyse :**

➤ **Des dépenses d'investissement réalisées inférieures au prévisionnel (-4 960.00 €)** résultant d'une absence de dépenses réalisées. Seule la reprise du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2024 a été repris en dépense d'investissement mais cette écriture comptable ne fait pas partie des réalisations.

**C) CCAS – RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025**

Le compte financier unique (CFU) ou ex-compte administratif 2025 du CCAS fait apparaître les résultats suivants :

	<b>CFU (CA) 2025 CCAS (M57)</b>
<b>Fonctionnement</b>	
Résultat exercice 2025	18 119.02 €
Reprise résultat 2024	36 100.44 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>54 219.46 €</b>
<b>Investissement</b>	
Résultat exercice 2025	1 022.44 €
Reprise résultat 2024	-1 022.44 €
Solde des RAR 2025	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2025 à reporter au BP 2026</b>	<b>Excédent 2025 + 54 219.46 €</b> <i>(36 100.44 € en 2024)</i>

**2 - SITUATION BUDGETAIRE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE –  
COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

**A) Résidence Autonomie - BUDGET D'EXPLOITATION**

<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
6419 – Remboursement sur rémunérations	508.15 €	0.00 €
706 – Prestations de services	175 000.00 €	207 990.18 €
744 - FCTVA	0.00 €	26.18 €
7483 – Forfait autonomie CPOM	0.00 €	0.00 €
7488 – Autres produits relatifs à l'exploitation	11 000.00 €	0.00 €
7588 – Autres produits divers de gestion courante	720.00 €	139.01 €
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE II AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>187 228.15 €</b>	<b>208 155.37 €</b>
7718 – Autres produits exceptionnels	200.00 €	0.00 €
773 – Mandats annulés	0.00 €	105.00 €
777 – Subventions d'investissement transférées au résultat	14 428.00 €	13 648.40 €
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>14 628.00 €</b>	<b>13 753.40 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DES GROUPE II ET III DE L'EXERCICE</b>	<b>201 856.15 €</b>	<b>221 908.77 €</b>
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-2	<b>148 543.85 €</b>	<b>148 543.85 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>350 400.00 €</b>	<b>370 452.62 €</b>

***Eléments d'analyse :***

➤ **Des recettes d'exploitation 2025 (hors reprise de l'excédent de fonctionnement) encaissées supérieures au prévisionnel (+20 052 €) s'expliquant** par une hausse de la perception des loyers des résidents des « Hortensias » (Art 706 : +32 990 €) suite à la remise en location d'appartements ayant fait l'objet de travaux de rénovation

Cette hausse est toutefois atténuée par l'absence d'encaissement de la recette départementale pour la résidence autonomie dénommée « contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) (Ar 7488 : +11 576 €).

<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
<b>DÉPENSES DU GROUPE I DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>105 650.00 €</b>	<b>58 020.47 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE II DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL</b>	<b>76 580.00 €</b>	<b>45 897.00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE III DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>168 170.00 €</b>	<b>98 558.73 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>350 400.00 €</b>	<b>202 476.20 €</b>

➤ **Des dépenses d'exploitation 2025 réalisées en dessous des prévisions 2025 (-147 924 €)**, s'expliquant principalement par un niveau de recettes supérieur aux dépenses se traduisant par une surestimation de certaines dépenses budgétaires aux fins d'équilibrer la section d'exploitation en dépenses et en recettes. Sont concernées par cette surestimation budgétaire :

\***les dépenses d'exploitation courante du Groupe I : -47 630 €.** Sont concernées les dépenses d'énergie (-13 065 €), de réception (-1 737 €), d'achat de produits d'entretien (-696 €), d'autres services extérieures (-905 €) et d'achat de fournitures (-1 400 €) et les dépenses d'activités et d'animation (-28 978 €).

\***les dépenses afférentes au personnel du Groupe II : -30 683 €** Sont concernées la quasi-totalité des postes budgétaires des charges de personnel, suite au départ de l'agent s'occupant de la gestion administrative de la résidence autonomie, par voie de mutation intervenu en juillet 2025, d'une part et à un moindre recours aux agents contractuels pour remplacer la gardienne durant ses absences d'autre part.

\***les dépenses afférentes à la structure du Groupe III : -69 612 €.** Cette baisse des dépenses réalisées concerne l'entretien des bâtiments (-33 700 €), celui de l'ascenseur (-9 759 €), les autres dépenses de gestion courante (-10 000 €), les frais d'études (-6 000 €), les créances éteintes, irrécouvrables, douteuses et les titres annulés (-6 533 €) et les amortissements (-5 000 €).

#### B) Résidence Autonomie - BUDGET D'INVESTISSEMENT

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	CA 2025
10222 – Fonds de compensation de la TVA	600.00 €	2 580.38 €
10682 – Réserve affectée à l'investissement	25 000.00 €	25 000.00 €
1312 – Subvention d'investissement	14 000.00 €	16 746.21 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 053.74 €	994.17 €
496 – Compte débiteurs divers	0.00 €	136.70 €
28 – Amortissement des immobilisations	8 000.00 €	6 835.64 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>48 653.74 €</b>	<b>52 293.10 €</b>
R001 – Solde d'exécution antérieur reporté N-1 (excédent)	6 346.26 €	6 346.26 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>55 000.00 €</b>	<b>58 639.36 €</b>

➤ **Des ressources d'investissement 2025 (hors reprise de l'excédent reporté N-1) réalisées au-dessus des prévisions 2025 (+3 639 €)** en raison :

- d'un remboursement de la TVA acquittée sur les immobilisations, supérieur au prévisionnel (+1 980 € - Art 10222)
- d'une subvention versée par le Département dépassant l'estimation 2025 (+2 746 € - Art 1312), concernant l'aménagement de la salle informatique de la RPA.

EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	BP 2025	CA 2025
16 – Dépôts et cautionnements reçus	1 072.00 €	696.17€
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	39 500.00 €	13 828.34 €
1392 – Amortissement subventions d'investissement	14 428.00 €	13 648.40 €
D001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>56 242.00 €</b>	<b>28 172.91 €</b>

➤ **Des dépenses d'investissement réalisées inférieures au prévisionnel 2025 (-28 070 €)**, du fait que la prévision d'investissement pour l'installation d'un contrôle d'accès n'a pas été réalisée (-23 530 €) et que d'autres dépenses d'acquisition ont eu lieu mais à un montant inférieur ou n'ont pas été réalisées (-5 650 €). Les dépenses d'investissement réalisées sont les suivantes :

\*Article 2135 – Construction : 12 470 € [~~réfection des couloirs de la résidence~~ de 3 appartements (21, 22 et 39)].

\*Art 2183 – Matériel de bureau et informatique : 273.48 € [téléphone portable Orange pour gardienne]

\*Art 2188 – Autres immobilisations : 1 084.86 € (remplacement extincteur et signalétique)

### **C) Résidence Autonomie – RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025**

Le compte administratif 2025 fait apparaître les résultats suivants :

		<b>CA 2025</b>
		<b>RÉSIDENCE AUTONOMIE (M22)</b>
<b>Fonctionnement</b>	Résultat exercice 2025	19 432.57 €
	Reprise résultat 2023	148 543.85 €
	<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b><u>167 976.42 €</u></b>
<b>Investissement</b>	Résultat exercice 2025	24 120.19 €
	Reprise résultat 2024	6 346.26 €
	Solde des RAR 2025	-5 615.00 €
	<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b><u>24 851.45 €</u></b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025</b>		<b><u>Excédent 2025</u></b> <b><u>+167 976.42 €*</u></b>
		<i>L'excédent d'exploitation de 2024 de 179 574.51 € sera repris au BP 2026</i>

\*A noter qu'en comptabilité des établissements sociaux et médico-sociaux M22 (dont relèvent les budgets annexes « Résidence autonomie » et « Service d'Aides à Domicile »), l'affectation de l'excédent de fonctionnement d'un exercice budgétaire se fait avec un décalage de 2 ans : ainsi l'excédent de 2025 sera repris au budget primitif 2027.

**3 - SITUATION BUDGETAIRE DU SERVICE D'AIDES A DOMICILE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

**A) SAD BUDGET D'EXPLOITATION**

<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE I</b> PRODUITS DE LA TARIFICATION	<b>65 450.00 €</b>	<b>65 467.29 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE II</b> AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	<b>367 650.83 €</b>	<b>293 005.74 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE III</b> PRODUITS FINANCIERS	<b>2 400.00 €</b>	<b>700.00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>435 500.83 €</b>	<b>359 173.03 €</b>
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-2 (2023)	23 549.17 €	23 549.17 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>459 050.00 €</b>	<b>382 722.20 €</b>

➤ Des recettes d'exploitation de l'exercice 2025 (hors reprise excédent de fonctionnement N-1) en repli (-76 327 €) par rapport au prévisionnel, s'expliquant principalement par la baisse des recettes du Groupe II « Autres produits d'exploitation » (-74 645 €) du fait :

\*d'une baisse des recettes des prestations de service d'aide à domicile facturées aux bénéficiaires (357 000 € prévus pour 287 197 € réalisés = -69 803 €) et par voie de conséquence de l'aide du Département au titre de l'allocation personnalisée autonomie (APA). Les recettes d'APA des mois de novembre et décembre n'ont pas pu être encaissées en 2025 mais seront enregistrées au budget primitif. Pour mémoire, en 2024 les recettes réalisées avaient été perçues à hauteur de 325 844 €.

\*d'une diminution des recettes de remboursement des arrêts maladie des aides à domicile encaissées, en raison d'une prévision trop fortement estimée (-4 374 €)

<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE I</b> (DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE)	16 400.00 €	<b>15 455.31 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE II</b> (DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL)	430 350.00 €	<b>425 201.93 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE III</b> (DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE)	12 300.00 €	<b>8 975.55 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>500 000.00 €</b>	<b>449 632.79 €</b>

**Eléments d'analyse :**

➤ **Un total des dépenses d'exploitation courante 2025** réalisées, en diminution **(-50 367 €)**, qui résulte principalement d'une estimation budgétaire 2025 trop élevée, par rapport aux besoins du service :

\***Dépenses d'exploitation courante (Groupe I) : -944 €** par rapport aux prévisions du BP 2025. Un réalisé conforme au prévisionnel qui concerne les dépenses de vêtements de travail et la prestation de blanchisserie associée, de remboursement des frais de déplacement des aides à domicile, des frais de télécommunication.

\***Dépenses afférentes au personnel (Groupe II) : -5 149 €** par rapport aux prévisions 2025. Un réalisé quasi conforme aux prévisions 2025 qui enregistre le paiement des salaires et des charges sociales.

\***Dépenses liées à la structure (Groupe III) : -3 325 €** par rapport à l'estimation 2025, soit un réalisé conforme aux prévisions. Ces réalisations inférieures au prévisionnel concernent divers articles budgétaires pour lesquels la prévision était trop fortement estimée : autres frais divers (-670 €), ou admission en non-valeur et titres annulés (-648 €), primes d'assurance (-1 396 €), amortissement (-150 €)

**B) SAD BUDGET D'INVESTISSEMENT**

<b>RESSOURCES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
10682 – Réserves affectées à l'investissement	4 570.13 €	4 570.13 €
10222 - FCTVA	0.00 €	49.21 €
13 – Subvention d'équipement transférable	0.00 €	0.00 €
28 – Amortissement des immobilisations	2 100.00 €	2 126.83 €
49 – Dépréciations comptes de débiteurs	0.00 €	51.42 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 670.13 €</b>	<b>6 797.59 €</b>
R001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6 670.13 €</b>	<b>6 797.59 €</b>

**Eléments d'analyse :**

➤ **Des ressources d'investissement 2025 réalisées (hors reprise de l'excédent antérieur d'investissement reporté) conformes aux prévisions**, les recettes encaissées correspondant principalement à l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année N-2 en recette d'investissement (4 570 €) et aux écritures d'amortissement (2 126 €).

<b>EMPLOIS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 100.00 €	0.00 €
1392 – Amortissement subventions d'investissement	1 400.00 €	700.00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>700.00 €</b>
D001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	3 170.13 €	3 170.13 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 670.13 €</b>	<b>-2 470.13 €</b>

**Eléments d'analyse :**

➤ **Des dépenses d'investissement 2024 réalisées**, inférieures au prévisionnel 2025 (-5 970 €), et correspondant uniquement à l'amortissement de subvention. Aucune dépense d'achat de matériel n'ayant été réalisée.

### C) SAD – RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025

Le compte administratif 2025 faut apparaître les résultats suivants :

		<b>CA 2025</b>
		<b>SERVICE AIDES A DOMICILE (M22)</b>
<b>Fonctionnement</b>	Résultat exercice 2025	-90 459.76 €
	Reprise résultat 2023	23 549.17 €
	<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>-66 910.59 €</b>
<b>Investissement</b>	Résultat exercice 2025	6 097.59 €
	Reprise résultat 2023	-3 170.73 €
	Solde des RAR 2025	0.00 €
	<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>2 927.46 €</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025</b>		<b>Déficit 2025</b> <b>-63 983.13 €* </b>
		<i>Le déficit de 2024 de -18 549.06 €  sera repris au BP 2026</i>

\*A noter qu'en comptabilité des établissements sociaux et médico-sociaux M22 (dont relèvent les budgets annexes « Résidence autonomie » et « Service d'Aides à Domicile »), l'affectation de l'excédent de fonctionnement ou la reprise d'un déficit d'un exercice budgétaire se fait avec un décalage de 2 ans : ainsi le déficit d'exploitation de 2025 sera repris au budget primitif 2027.

## STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET DE SES BUDGETS ANNEXES POUR 2026

### 1) INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET A LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Sans objet.

### 2) PERSPECTIVES DE RECOURS A L'EMPRUNT POUR LE BUDGET 2026

Sans objet.

## ENGAGEMENTS PLURIANNUELS 2026

Il ne sera pas proposé au budget primitif 2026, de programmes pluriannuels d'investissement, pour le budget principal du CCAS et ses budgets annexe « Résidence Autonomie » et « Service d'Aides à Domicile ».

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026.

### I - BUDGET PRINCIPAL DU CCAS BUDGET PRIMITIF 2026

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2026, la section de fonctionnement s'établirait à **143 710 €** et s'oriente vers une baisse des crédits budgétaires d'environ **-12.35% (-15 800 €)** par rapport aux prévisions 2025 (127 910 €).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RAPPEL BP 2025	ORIENTATIONS BP 2026
Chap 013 - Atténuation de charges	509.56. €	500.54 €
Chap 70 – Produit des services	3 500.00 €	0.00 €
Chap 74 – Dotations et participations (subvention au CCAS)	86 000.00 €	88 000.00 €
Chap 75 – Autres produits de gestion courante	800.00 €	800.00 €
Chap 77 – Produits exceptionnels	0.00 €	190.00 €
Chap 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>91 809.56 €</b>	<b>89 490.54 €</b>
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	36 100.44 €	54 219.46 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>127 910.00 €</b>	<b>143 710.00 €</b>

➤ **Des recettes de fonctionnement de l'exercice 2026 (hors reprise de l'excédent N-1) quasi-stables (-2 319 €) par rapport au BP 2025**, résultant de prévisions budgétaires tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, sur les postes de recettes suivants :

\*reconduction en 2026 des crédits budgétaires 2025 prévus pour le remboursement des congés maladie (**Chap 013**).

\*suppression en 2026 des crédits budgétaires prévus pour le remboursement par le budget annexe des astreintes du SAD effectuées par l'agent du CCAS (**Chap 70**)

\*léger accroissement en 2026 des crédits prévus pour les dotations et participations du chapitre 74 (**+2 000.00 €**) : cette progression ne concernant que les recettes des orphelins du casino (25 000 € en 2026 au lieu de 23 000 € en 2025), à l'exclusion de la subvention versée par la commune au CCAS qui reste fixée à 63 000 € comme en 2025.

\*reconduction en 2026 des crédits budgétaires 2025 prévus pour les libéralités versées au CCAS (800 € comme en 2025)

➤ **Ce léger repli des recettes de fonctionnement 2026 est cependant neutralisée par la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2025** au BP 2026, qui s'élève à **54 219.46 €** et qui est en augmentation (**+18 119 €**) par rapport à celui de 2024 (36 100.44 €) repris au BP 2025.

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RAPPEL BP 2025</b>	<b>ORIENTATIONS BP 2026</b>
Chap 011 – Charges à caractère général	60 570.00 €	49 515.00 €
Chap 012 - Charges de personnel	56 800.00 €	65 050.00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	8 240.00 €	7 350.00 €
Chap 042 – Dotation aux amortissements	1 000.00 €	21 795.00 €
Chap 023 – Virement en investissement	1 300.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b><u>127 910.00 €</u></b>	<b><u>143 710.00 €</u></b>

**Éléments d'analyse :**

➤ **Des dépenses de fonctionnement 2026** qui connaissent une nette diminution pour les crédits budgétaires en raison des ajustements budgétaires prévisionnels suivants :

\***Chap 011 – Charges à caractère général : -11 055 €.** Baisse des prévisions budgétaires 2026 concernant principalement la dépense ci-dessous :

-Article 6232 « Fêtes et cérémonies » : -11 955 € en raison d'une estimation trop élevée des crédits 2025 nécessaires aux dépenses du repas des aînés et des bons d'achat (45 760 € prévus en 2025 pour 29 124 € réalisés). 33 805 € sont prévus au budget primitif 2026

-Article 6288 « Autres dépenses » : -220 € soit un quasi maintien en 2026 de la prévision budgétaire 2025 (6 220 €) pour le remboursement à la commune des frais d'exploitation du CCAS (eau, énergie, télécommunication) qui sont actuellement, supportés par le budget de la commune. Une prévision de 6 000 € est prévue au budget primitif 2026.

-Article 611 « Contrat de prestations de service » : +680 € (abonnement boîte mél du CCAS et abonnement office).

\***Chap 012 – Charges de personnel : +8 250 €.** Des crédits budgétaires en progression pour la masse salariale s'expliquant par l'ensemble des prévisions budgétaires suivantes :

-l'absence de la revalorisation du traitement indiciaire des agents pour 2026 (après avoir été augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une majoration de 5 points d'indice);

-prise en compte des avancements d'échelons, et de grade en 2026 pour un agent du CCAS

-la hausse de 3 points de la part patronale de la cotisation retraite pour les agents du régime spécial de retraite (CNRACL) qui passe de 34.65% à **37.65%** (après être passé de 31.65% à 34.65% de 2024 à 2025). Ce taux de cotisation retraite, part patronale, continuera d'évoluer jusqu'en 2028 pour être porté à 40.65% en 2027 et à 43.65% en 2028.

-la hausse des crédits prévus pour la prise en charge des activités accessoires relatives à la gestion de la comptabilité et des ressources humaines confiées à 2 agents de la commune ;

-augmentation de la participation financière de l'employeur pour la complémentaire santé : en 2026, **20 € par agent** et par mois (au lieu de 7.50 € auparavant).

- revalorisation prévisionnelle du complément indemnitaire annuel (CIA), pour l'ensemble des agents (+200 € brut par an et par agent sous condition d'évaluation professionnelle).

\***Chap 65 – Autres de charges de gestion courante : -890 €.**

Cette baisse résulte d'un ajustement budgétaire destiné à corriger une estimation budgétaire 2025 trop élevée pour la participation financière du CCAS au fonds de solidarité logement **(-880 €)**

Les autres crédits 2026 de ce chapitre étant reconduits à leurs niveaux 2025 : secours d'urgence et aides (1 900 €), formation des élus (300 €)

**\*Chap 042 – Dotation aux amortissements : +20 500 €** en raison de la régularisation des écritures comptables d'amortissement non réalisées sur les exercices budgétaires antérieurs.

**\*Chap 023 – Virement de la section de fonctionnement en investissement : -1 300 €**

Partie des recettes de fonctionnement affectée à la section de fonctionnement, après prise en compte des dépenses de fonctionnement et destinée à autofinancer une partie des dépenses d'investissement en retrait compte-tenu de l'absence de dépenses prévisionnelles en investissement en 2026 ne nécessitant pas d'être autofinancées.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2026, la section d'investissement s'établirait à **21 500.00 €** (au lieu de 5 982 € en 2025) et s'oriente vers une hausse des crédits budgétaires de l'ordre de **+259.41% (+15 518 €)**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAPPEL BP 2025	ORIENTATIONS BP 2026
10 – FCTVA	2 660.00 €	0.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement affecté ou capitalisé	1 022.44 €	
13 – Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts	0.00 €	0.00 €
21 – Virement de la section de fonctionnement	1 300.00 €	0.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	21 500.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 982.44 €</b>	<b>21 500.00 €</b>
R001 – Solde d'exécution positif reporté N-1	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>	<b>5 982.44 €</b>	<b>21 500.00 €</b>

### ***Éléments d'analyse :***

➤ **Des recettes d'investissement de l'exercice 2026** (hors reprise de l'excédent N-1) en forte progression en raison de la régularisation des écritures comptables d'amortissement non réalisées sur les exercices budgétaires antérieurs

A part cette recette d'investissement liée à cette écriture comptable, aucune autre recette n'est prévue.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RAPPEL BP 2025	ORIENTATIONS BP 2026
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	2 100.00 €
21 – Immobilisations corporelles	3 960.00 €	19 400.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00 €	0.00 €
D - D001 – Solde d'exécution négatif reporté N-1	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GENERAL DÉPENSES</b>	<b>5 982.44 €</b>	<b>21 500.00 €</b>

➤ **Des dépenses d'investissement 2026** qui connaissent une nette augmentation, s'expliquant par l'écriture comptable de régularisation des amortissements des immobilisations, antérieurs qui

génère une recette d'investissement et qui nécessite d'équilibrer la section d'investissement par l'inscription budgétaire de provisions en dépenses d'investissement : c'est ainsi qu'il est prévu des crédits à hauteur de 2 100 € au chapitre 20 et 19 400 € au chapitre 21, sans qu'il y ait des dépenses d'études ou d'achat programmées ou projetées .

**II - BUDGET ANNEXE M22 – RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES HORTENSIAS »  
BUDGET PRIMITIF 2026**

**SECTION D'EXPLOITATION**

Pour 2026, la section d'exploitation s'établirait à **396 274.51 €** (au lieu de 350 400 € en 2025) en progression par rapport à 2025 puisque les crédits budgétaires augmenteraient d'environ **+13.09 % (+45 874 €)**.

<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>RAPPEL BP 2025</b>	<b>ORIENTATIONS BP 2026</b>
6419 – Remboursement sur rémunérations	508.15 €	500.00 €
706 – Prestations de services (loyers des résidents)	175 000.00 €	202 000.00 €
7483 – Autres produits relatifs à l'exploitation (CPOM)	11 000.00 €	0.00 €
7588 – Autres produits divers de gestion courante	720.00 €	200.00 €
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE II AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>187 228.15 €</b>	<b>202 700.00 €</b>
7718 – Autres produits exceptionnels	200.00 €	0.00 €
773 – Mandats annulés	0.00 €	0.00 €
777 – Subventions d'investissement transférées au résultat	14 428.00 €	14 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>14 628.00 €</b>	<b>14 000.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DES GROUPE II + III DE L'EXERCICE</b>	<b>201 856.15 €</b>	<b>216 700.00 €</b>
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-2	148 543.85 € <i>(Excédent 2023 après affectation de 25 000 € en Investissement)</i>	179 574.51 € <i>(Excédent 2024 repris en fonctionnement au BP 2026)</i>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>350 400.00 €</b>	<b>396 274.51 €</b>

➤ **Des recettes de fonctionnement de l'exercice 2026 en progression (+45 874 €)**, (hors reprise de l'excédent de fonctionnement N-1) du fait des mouvements budgétaires suivants :

**\*Les autres produits d'exploitation du groupe II : +15 471 €.**

Cette hausse envisagée, provient d'une progression attendue des loyers de la résidence autonomie (+27 000 €) au vu du réalisé 2025 (175 000 € prévus en 2025 pour 207 990 € réalisés) et de la remise en locations d'appartements ayant fait l'objet de remise en état ;

**\*Les produits financiers du groupe III : -628 €.** Stabilité des prévisions 2026 par rapport au BP 2025, les recettes prévues à ce groupe III correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement perçues pour les acquisitions et travaux avant 2016 et celles perçues en 2024 pour les travaux d'aménagement de la halle de la Résidence.

➤ **Cette progression des recettes de l'exercice 2025 est accentuée par la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2024 (179 574.51 €) au budget 2026 qui est plus élevé de +31 031 €** que celui de 2023 repris au budget 2025 (il était de 148 543.85 €).

A noter que l'excédent de fonctionnement reporté au BP 2025 correspond à l'excédent constaté au compte administratif 2024 et non 2025, car en comptabilité « M22 », la reprise de l'excédent d'un exercice budgétaire se fait avec un décalage d'un an.

<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>RAPPEL BP 2025</b>	<b>ORIENTATIONS BP 2026</b>
Chap 60 – Achats et variations de stocks	51 700.00 €	50 100.00 €
Chap 61 – Services extérieurs	1 500.00 €	2 000.00 €
Chap 62 – Autres services extérieurs	52 450.00 €	51 500.00 €
<b>DÉPENSES DU GROUPE I DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>105 650.00 €</b>	<b>103 600.00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE II DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL</b>	<b>76 580.00 €</b>	<b>150 850.00 €</b>
Chap 61 – Services extérieurs	143 300.00 €	118 424.51 €
Chap 62 – Autres services extérieurs	200.00 €	400.00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	12 000.00 €	7 000.00 €
Chap 67 – Charges exceptionnelles	1 500.00 €	6 000.00 €
Chap 68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	11 170.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE III DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>168 170.00 €</b>	<b>141 824.51 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>350 400.00 €</b>	<b>396 274.51 €</b>

***Eléments d'analyse :***

➤ **Des dépenses d'exploitation 2026 orientées à la hausse**, pour tenir compte des mouvements budgétaires suivants :

**\*les dépenses d'exploitation courante du Groupe I : -2 050 €.**

-Diminution des crédits du **chapitre 60 : -1 600 €** résultant d'une baisse de l'estimation des dépenses d'énergie (-2 500 € - Art 60612) et d'achat de fournitures (-300 € - Art 6068), d'une hausse de celle des dépenses d'eau et d'assainissement (+500 € - Art 60611) et des fournitures administratives (+800 € - Art 60624)

-Les crédits du **chapitre 61 sont en légère augmentation : +500 €** pour corriger à la hausse une estimation insuffisante des crédits correspondants aux frais d'études pour l'évaluation des prestations de la résidence autonomie.

-Les **crédits du chapitre 62 sont prévus en légère baisse : -950 €** pour ajuster à la baisse une estimation 2025 trop forte des crédits prévus pour les ateliers de prévention de la perte d'autonomie (-3 000 € - Art 6288), et les frais de réception (-1 000 € - Art 6257) d'une part, et à la hausse une estimation 2025 insuffisante concernant les frais de téléphonie (+3 000 € - Art 6262 : téléassistance Présence Verte et téléassistance travailleur isolé ).

**\*les dépenses afférentes au personnel du Groupe II : +74 270 €**

Cette nette augmentation de la masse salariale s'explique principalement par un niveau de recettes d'exploitation supérieur aux dépenses se traduisant par une surestimation des crédits budgétaires de certaines dépenses d'exploitation pour assurer l'équilibre de la section et notamment les dépenses de personnel, dont le niveau des crédits estimé pour 2026 dépasse largement les besoins de la masse salariale qui se résume à un seul agent et à son remplacement durant les congés.

Ceci étant, les crédits budgétaires de ce Groupe II prennent en compte les situations suivantes, bien au-delà de la réalité des besoins de la masse salariale :

-l'absence de la revalorisation du traitement indiciaire des agents pour 2026 (*après avoir été augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une majoration de 5 points d'indice*);

-prise en compte des avancements d'échelons, et de grade en 2026 pour un agent de la résidence autonomie

-la hausse de 3 points de la part patronale de la cotisation retraite pour les agents du régime spécial de retraite (CNRACL) qui passe de 34.65% à **37.65%** (*après être passé de 31.65% à 34.65% de 2024 à 2025*). Ce taux de cotisation retraite, part patronale, continuera d'évoluer jusqu'en 2028 pour être porté à 40.65% en 2027 et à 43.65% en 2028.

-augmentation de la participation financière de l'employeur pour la complémentaire santé : en 2026, 20 € par agent et par mois (au lieu de 7.50 € auparavant).

- revalorisation prévisionnelle du complément indemnitaire annuel (CIA), pour l'ensemble des agents (+200 € brut par an et par agent sous condition d'évaluation professionnelle).

**\*les dépenses afférentes à la structure du Groupe III : -26 346 €**

Le repli de ces dépenses est la conséquence d'ajustements budgétaires tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, sur les postes de dépenses suivants :

**- Chap 61 – Services extérieurs : -24 876 €**

Baisse de l'estimation des crédits budgétaires trop fortement évalués en 2025 pour l'entretien des bâtiments (-11 770 € - Art 6132), celui de l'ascenseur (-8 000 € - Art 61558), pour les frais d'études (-4 000 € - Art 617)

**-Chap 65 – Autres charges de gestion courante : -5 000 €**

Correction à la baisse de l'estimation 2025 des crédits prévus pour les autres dépenses de gestion courante (-5 000 € - Art 65888) qui n'ont pas fait l'objet de réalisation en 2025.

**-Chap 67 – Charges exceptionnelles : +4 500 €**

Augmentation attendue des titres sur exercice antérieur à annuler en 2026 (+4 500 - Art 673)

**-Chap 68 – Dotation aux amortissements et aux provisions : -1 170 €**

Prévision 2026 en baisse par rapport à 2025 concernant les provisions pour créances douteuses, (-1 170 € - Art 6817) compte-tenu d'une estimation des crédits budgétaires 2025 trop élevée.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2026, la section d'investissement s'établirait à **56 295 €** (au lieu de 55 000 € en 2025) et s'oriente vers une légère hausse des crédits budgétaires de l'ordre de **+2.35 % (+1 295 €)**.

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	RAPPEL BP 2025	ORIENTATIONS BP 2026
10 - FCTVA	600.00 €	0.00 €
1068 – Réserve affectée à l'investissement	25 000.00 €	0.00 €
13 – Subvention d'équipement	14 000.00 €	22 543.55 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 053.74 €	900.00 €
28 – Amortissement des immobilisations	8 000.00 €	8 000.00 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>48 653.74 €</b>	<b>31 443.55 €</b>
R001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	6 346.26 €	24 851.45 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RESSOURCES</b>	<b>55 000.00 €</b>	<b>56 295.00 €</b>

➤ **Des ressources d'investissement 2026 (hors reprise de l'excédent N-1) en net repli (-17 210 €), résultant des mouvements budgétaires suivants :**

\*Non renouvellement en 2026 des crédits budgétaires 2025 concernant la réserve affectée en investissement (-25 000 € - Art 1068) compte-tenu que le résultat d'exécution des dépenses d'investissement 2025 n'a pas fait apparaître un déficit ou besoin de financement puisqu'il est positif

\*hausse des crédits prévus au chapitre 13 « subvention d'équipement » de **+8 543 €** en raison d'une prévision 2026 de subvention du département plus élevée qu'en 2025 et qui concerne l'acquisition d'un casque de réalité augmentée pour les résidents, le renouvellement d'ordinateurs et l'achat d'un abri vélo.

EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	RAPPEL BP 2025	ORIENTATIONS BP 2026
16 – Dépôts et cautionnements reçus	1 072.00 €	1 500.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	2 050.00 €
21 – Immobilisations corporelles	39 500.00 €	21 550.00 €
1392 – Amortissement subventions d'investissement	14 428.00 €	14 000.00 €
D001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	17 195.00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>55 000.00 €</b>	<b>56 295.00 €</b>

➤ **Des emplois d'investissement 2026 prévus à la hausse** qui se traduisent par une légère augmentation des dépenses d'investissement (travaux et achats) 2026 : **1 295 €**.

Les dépenses nouvelles d'investissement prévues en 2026 sont les suivantes :

INVESTISSEMENTS 2026	MONTANT
<b>Article 205 – Concessions et droits similaires</b> Achat licence informatique pour bureau résidence	<b>2 050.00 €</b>

	2 050.00 €
<b>Article 2135 – Installations – Agencements</b>	<b><u>2 000.00 €</u></b>
Provision pour travaux	2 000.00 €
<b>Art 2181 – Autres immobilisations</b>	<b><u>2 700.00 €</u></b>
Provision pour acquisitions	2 700.00 €
<b>Art 2183 – Matériel de bureau et informatique</b>	<b><u>13 000.00 €</u></b>
Achat ordinateur + casque virtuel	13 000.00 €
<b>Art 2184 – Mobilier</b>	<b><u>1 850.00 €</u></b>
Renouvellement mobilier de bureau	1 850.00 €
<b>Art 2188 – Autres immobilisations corporelles</b>	<b><u>2 000.00 €</u></b>
Achat abri vélo	2 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026</b>	<b>23 600.00 €</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026</b>	<b>RESTES A REALISER 2025</b>
<b>Article 165 – Dépôts et cautionnements</b>	<b><u>375.00 €</u></b>
Caution entrée logement	375.00 €
<b>Article 2135 – Installations – Agencements</b>	<b><u>12 220.00 €</u></b>
Provision pour travaux	12 220.00 €
<b>Art 2184 – Mobilier</b>	<b><u>2 080.00 €</u></b>
Renouvellement mobilier de bureau	2 080.00 €
<b>Art 2188 – Autres immobilisations corporelles</b>	<b><u>2 520.00 €</u></b>
Autres acquisitions	2 520.00 €
<b>TOTAL RESTES A RÉALISER - INVESTISSEMENT 2025</b>	<b>17 195.00 €</b>

Les crédits budgétaires 2026 de l'article 1392 destinés à l'amortissement des subventions obtenues pour les acquisitions et travaux avant 2016 et celles perçues depuis 2022, sont reconduits à leur niveau 2025.

**III - BUDGET ANNEXE M22 – SERVICE D'AIDES A DOMICILE  
BUDGET PRIMITIF 2026**

**SECTION D'EXPLOITATION**

Pour 2026, la section d'exploitation s'établirait à **518 190 €** (au lieu de 459 050 € en 2024) et s'oriente vers une hausse des crédits budgétaires de l'ordre de **+12.88 % (+59 140 €)**.

<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>RAPPEL BP 2025</b>	<b>ORIENTATIONS BP 2026</b>
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE I PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>	<b>65 450.00 €</b>	<b>70 000.00 €</b>
6419 – Remboursement sur rémunérations	8 100.70 €	4 000.00 €
6479 – Autres remboursements	1 661.16 €	1 500.00 €
706 – Prestations de services	357 000.00 €	440 890.00 €
7588 – Autres produits divers de gestion courante	888.97 €	600.00 €
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE II AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>367 650.83 €</b>	<b>446 990.00 €</b>
7718 – Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
773 – Mandat annulé sur exercice antérieur	1 000.00 €	500.00 €
777 – Subventions d'investissement transférées au résultat	1 400.00 €	700.00 €
<b>TOTAL RECETTES DU GROUPE III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 400.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DES GROUPES I+II+III DE L'EXERCICE</b>	<b>434 500.83 €</b>	<b>518 190.00 €</b>
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	<i>23 549.17 € (Excédent 2023 après affectation de 4 661.16 € en Investissement)</i>	<i>0.00 € (Pas d'excédent d'investissement en 2024 à reprendre au BP 2026)</i>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>459 050.00</b>	<b>518 190.00 €</b>

***Eléments d'analyse :***

➤ **Des recettes d'exploitation 2026** (hors reprise de l'excédent de fonctionnement N-1) en **augmentation (+59 140 €) par rapport à 2025**, du fait des mouvements budgétaires suivants

\***les recettes du groupe I « Produits de la tarification »** : ces recettes retracent la compensation versée par le Département suite à la revalorisation des salaires des aides à domicile (complément de traitement indiciaire (CTI)) pour aider les collectivités à financer la mise en œuvre de cette revalorisation des salaires.

Une progression de cette recette est attendue à hauteur de **+4 550 €** du fait du versement attendu en 2026 de la dotation du Département destinée à et qui n'a pas été versée en totalité en 2025 et qui devrait l'être au budget 2026.

**\*les recettes du groupe II « Autres produits d'exploitation »** : ces recettes enregistrent le produit des prestations d'aide à domicile auprès des bénéficiaires, et l'allocation personnalisée autonomie (APA) du Département.

Une hausse de ces recettes est attendue en 2026 à hauteur **+79 340 €** en raison de ce que les recettes d'APA des mois de novembre et décembre 2025 n'ont pas pu être encaissées en 2025 mais seront enregistrées au budget primitif 2026.

**\*les recettes du groupe III « Produits financiers »** sont prévues à la baisse (-1 200 €), pour ajuster à la baisse la prévision 2025 trop élevée pour les crédits budgétaires relatifs à l'annulation de mandats sur exercice antérieur.

➤ **Absence d'excédent de fonctionnement 2024 à reporter au budget 2026** puisque la clôture de l'exercice budgétaire de 2024 s'est traduite par un déficit d'exploitation et non un excédent. Pour mémoire, le budget primitif 2025 avait enregistré un excédent de fonctionnement 2024 de 23 549.17 €.

<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>RAPPEL BP 2025</b>	<b>ORIENTATIONS BP 2026</b>
Chap 60 – Achats et variations de stocks	3 200.00 €	3 590.94 €
Chap 61 – Services extérieurs	2 700.00 €	8 880.00 €
Chap 62 – Autres services extérieurs	10 500.00 €	14 900.00 €
<b>DÉPENSES DU GROUPE I DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>16 400.00 €</b>	<b>27 370.94 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE II DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL</b>	<b>430 350.00 €</b>	<b>458 000.00 €</b>
Chap 61 – Services extérieurs	8 950.00 €	11 000.00 €
Chap 62 – Autres services extérieurs	100.00 €	50.00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	500.00 €	400.00 €
Chap 67 – Charges exceptionnelles	450.00 €	200.00 €
Chap 68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	2 300.00 €	2 620.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE III DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>12 300.00 €</b>	<b>14 270.00 €</b>
Reprise du déficit d'exploitation N-2 (2024) au BP 2026	<b>0.00 €</b>	<b>18 549.06 €</b> <i>(Déficit 2024 repris au BP 2026)</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>459 050.00 €</b>	<b>518 190.00 €</b>

➤ **Les dépenses d'exploitation courante du Groupe I 2025, sont en augmentation (+10 970 €)**

Cette hausse des dépenses d'exploitation s'explique par des ajustements budgétaires tenant compte des réalisations 2025, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, et des nouveaux besoins 2026, sur les postes ci-après :

\*hausse prévisionnelle des crédits pour l'achat de vêtements et de chaussures de travail (+300 € - Art 606268)

\*augmentation prévisionnelle des crédits pour financer l'évaluation de la qualité des prestations du service d'aide à domicile nécessaire au renouvellement de l'autorisation d'exercice du service d'aide à domicile (+7 180 € - Art 61128)

\*hausse prévisionnelle des crédits destinés au financement du remboursement des frais de déplacement des aides à domicile. (+2 100 € - Art 6251)

➤ **Les dépenses afférentes au personnel, du Groupe II sont évaluées à la hausse (+27 650 €).**

Cette augmentation des crédits des charges de personnel pour 2026 prend en compte :

-stabilité des effectifs des aides à domicile : 17 en 2025 et une prévision de 16 en 2026, étant précisé que ce nombre est appelé à varier en fonction du nombre de bénéficiaires sollicitant une aide à domicile

-l'absence de la revalorisation du traitement indiciaire des agents pour 2026 comme en 2025 (*après avoir été augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une majoration de 5 points d'indice*);

-la hausse de 3 points de la part patronale de la cotisation retraite pour les agents du régime spécial de retraite (CNRACL) qui passe de 34.65% à 37.65% (*après être passé de 31.65% à 34.65% de 2024 à 2025*). Ce taux de cotisation retraite, part patronale, continuera d'évoluer jusqu'en 2028 pour être porté à 40.65% en 2027 et à 43.65% en 2028.

-augmentation de la participation financière de l'employeur pour la complémentaire santé : en 2026, 20 € par agent et par mois (au lieu de 7.50 € auparavant).

- revalorisation prévisionnelle du complément indemnitaire annuel (CIA), pour l'ensemble des agents (+200 € brut par an et par agent sous condition d'évaluation professionnelle).

➤ **Les dépenses afférentes à la structure, du Groupe III sont estimées en légère progression (+1 970 €).**

Les ajustements budgétaires à la hausse et à la baisse portent sur les dépenses suivantes :

- -Informatique – Art 61561 : + 3 350 € (*logiciel JVS pour le CCAS*)

-Primes d'assurance – Art 6161 : -1 200 € (*correction estimation 2025 trop élevée*)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2026, la section d'exploitation s'établirait à **6 437.46 €** (au lieu de 6 670.13 € en 2025) et s'oriente vers une très légère baisse des crédits budgétaires de l'ordre de **-3.49%** (-233 €).

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	RAPPEL BP 2025	ORIENTATIONS BP 2026
1068 – Réserve affectée à l'investissement	4 570.13 €	0.00 €
Chap 13 – Subventions d'investissement	0.00 €	1 160.00 €
Chap 042 – Dotation aux amortissements	2 100.00 €	2 300.00 €
Chap 49 - Dépréciations	0.00 €	50.00 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>6 670.13 €</b>	<b>3 510.00 €</b>

R001 – Résultat d'investissement antérieur reporté (excédent)	0.00 €	2 927.46 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>6 670.13 €</b>	<b>6 437.46 €</b>

➤ **Des ressources d'investissement 2026 en net repli -3 160 €** (hors reprise de l'excédent N-1) en raison de ce que la clôture de l'exercice budgétaire 2025 s'est traduite par le constat d'un excédent d'investissement repris au budget 2026, alors que le budget 2025 avait dû reprendre un déficit d'investissement en 2024 (3 170.13 €) financé par une partie de l'excédent de fonctionnement (art 10682 réserve affectée à l'investissement)

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes en 2025.

<b>EMPLOIS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RAPPEL BP 2025</b>	<b>ORIENTATIONS BP 2026</b>
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €	2 050.00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 100.00 €	3 687.46 €
1392 – Amortissement subventions d'investissement	1 400.00 €	700.00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>6 437.46 €</b>
D001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	3 170.13 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 670.13 €</b>	<b>6 437.46 €</b>

➤ **Des prévisions de dépenses d'investissement 2026**, en hausse, **+2 937 €** (hors reprise du déficit antérieur), du fait de la reprise au budget 2026 en recette d'investissement, de l'excédent d'investissement 2025 (2 927 €) qui génère des recettes d'investissement supérieures aux dépenses prévisionnelles d'investissement. Pour équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'inscrire des provisions budgétaires pour d'éventuelles dépenses d'investissement au chapitre 20 à hauteur de 2 050 € et au chapitre 21 pour un montant de 3 687.46 €, sans qu'il y ait des dépenses d'études ou d'achat programmées ou projetées

Les prévisions de crédits budgétaires 2026 de l'article 1392 destinés à l'amortissement des subventions obtenues antérieurement à 2021 sont diminuées de -700 € pour ajuster la prévision au réalisé 2025.

L'exercice budgétaire 2025 s'étant soldé en investissement par un excédent d'investissement, il n'y a pas de crédits à prévoir en 2026 pour la reprise d'un déficit antérieur comme en 2025 : -3 170.13 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses en 2025.

\*\*\*\*\*